



Accident lors d'un événement organisé par France Travail

Par **djose4**, le **01/11/2024** à **09:58**

Bonjour,

Lors d'un événement France Travail "Du stade vers l'emploi", en tant que demandeur d'emploi, je suis tombé lors d'une course de relais et me suis cassé le coude et le col du fémur côté gauche. En arrivant aux urgences, j'ai expliqué ma situation et le médecin urgentiste qui a fait un arrêt de travail en précisant le motif d'accident du travail. Vu le contexte de mon accident, est-ce que France Travail peut être substitué à un employeur car ma présence ce jour là était obligatoire ? Qui peut être considéré comme mon employeur dans un événement en lien avec l'activité professionnelle de recherche d'emploi ?

Je touche une ASS depuis plusieurs années qui a été interrompue le 4 juin 2024 qui est le jour de mon accident.